

Questions orales

ne vous étiez pas borné au libellé du Règlement. À cette occasion, vous avez rendu une décision unique, une décision dont vous avez dit, toute réflexion faite, qu'elle pourrait avoir des conséquences imprévisibles. Elle signifiait que, chaque fois qu'un côté ou l'autre de la Chambre ferait un grief légitime sur l'utilisation des nouvelles règles et procédures, on vous demanderait de rendre une décision.

M. le Président: J'ai écouté attentivement le député, d'autant plus qu'il parlait d'une décision précise de la présidence. D'autres députés ont exprimé leur intention d'invoquer le Règlement. Je pourrais peut-être éclairer la Chambre.

J'aimerais que le député me dise en quoi consiste au juste sa question de privilège. Qu'a-t-on fait pour l'empêcher lui ou d'autres d'exercer leurs fonctions?

M. Murphy: Monsieur le Président, je vais vous le dire illico.

Hier, quand le gouvernement a donné avis d'une motion en vue de limiter le débat aux étapes du rapport et de la troisième lecture du projet de taxe sur les produits et services, il a gravement entravé le droit de chaque député, du parti ministériel ou de l'opposition, de discuter sérieusement des questions dont la Chambre est saisie.

Permettez, monsieur le Président, que je me reporte encore à votre décision. Hier, quand vous avez regroupé les motions, vous avez dit, comme on peut le lire à la page 10125 du *hansard*:

Je veux faire remarquer que cette décision ne limite pas énormément le débat à l'étape du rapport. J'ai fait des calculs précis et, en vertu de cette décision, il y aura 11 débats et 26 votes, plus le vote final pour l'acceptation du projet de loi à l'étape du rapport.

Vous avez ajouté qu'une autre règle de la Chambre pouvait s'appliquer. Le fait est que votre décision d'hier alloue 11 débats différents sur les divers types d'amendements qui sont soumis à la Chambre.

Ce qui s'est passé au Comité des finances a fortement brimé les partis d'opposition dans leur examen des amendements. Vous n'ignorez pas qu'une décision de la présidence, approuvée sans doute par la majorité, les a limités à une minute par amendement.

M. le Président: J'écoute attentivement et lorsqu'il y a motif à grief, je puis m'en rendre compte. Mais en ce qui concerne le comité, j'ai déjà tranché à ce sujet. Ce que dit le député au nom d'autres députés à la Chambre et en son nom personnel, c'est, je suppose, que le recours à l'attribution de temps à l'étape du rapport est un procédé abusif et représente une violation des privilèges des députés. Corrigez-moi si je conclus trop hâtivement, mais telle me paraît être la thèse que soutient le député.

M. Murphy: En partie, monsieur le Président. Il est ici question non seulement de ce qui s'est produit hier à la Chambre, mais du fait que, même si nous étions passés à l'ordre du jour et que vous aviez rendu une décision sur le regroupement des motions à débattre, avant même que le débat ait commencé et qu'un député de l'opposition n'ait proposé une seule motion, le gouvernement a donné avis qu'il allait restreindre le débat aux étapes du rapport et de la troisième lecture. C'est absolument odieux.

Cela empêche tous les députés de débattre des amendements proposés et, compte tenu de la façon dont la Chambre fonctionne, dix des 11 groupes de motions ne seront probablement jamais débattues ici.

J'ai fait allusion à l'étude en comité et à la décision du président du Comité des finances parce que cela concerne aussi le débat de cette mesure législative. J'estime que l'opposition n'a jamais eu la chance de débattre de cet important projet de loi à l'étape du rapport ni en comité. Nous n'avons jamais eu la chance de débattre sérieusement de chacun des amendements que nous proposons.

J'estime, monsieur le Président, que, conformément au Règlement, nous devons siéger à la Chambre. Il nous faut présumer que nous ne siégeons pas pour rien et que nous le faisons notamment pour proposer des motions et avoir l'occasion d'en débattre. S'il faut que les présidents de comité se mettent à limiter le débat tout à fait inutilement et s'il faut que, avant même que le débat ne commence aux étapes du rapport et de la troisième lecture, le gouvernement se mette à clore le débat, pourquoi les députés viendraient-ils à la Chambre? Pourquoi se donneraient-ils la peine de proposer des motions? À quoi sert de tenir des débats si le gouvernement empêche systématiquement les députés d'y participer à chacune des étapes de l'étude des projets de loi? Cela